

BAREME D'HONORAIRES LOCATION



Tarifs applicables au 6 mars 2023

LOCATION D'HABITATION (vide ou meublées)	
Réglementation de la loi ALUR - décret n° 2014-890 du 01/08/2014	Honoraires TTC
▪ Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail (à la charge du preneur et du bailleur) – Zone non tendue	8 € / m ²
▪ Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail (à la charge du preneur et du bailleur) – Zone tendue	10 € / m ²
▪ Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail (à la charge du preneur et du bailleur) – Zone très tendue	12 € / m ²
▪ Réalisation de l'état des lieux (à la charge du preneur et du bailleur) – Toutes zones confondues	3 € / m ²

PARKING ET GARAGE	BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL :
3 MOIS DE LOYERS TTC	3 MOIS DE LOYERS TTC
Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le preneur	Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le preneur

GESTION LOCATIVE	
Nombre de lots	Honoraires TTC
▪ De 1 à 2 lots	8,4 % du loyer encaissé
▪ De 3 à 5 Lots	7,80 % du loyer encaissé
▪ Plus de 5 lots	7,20 % du loyer encaissé

HONORAIRES D'ESTIMATION : 200 € TTC

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Gestilock et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.
- Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.
- L'agent commercial mandataire Finansimmo n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente ou un bail de location.
- Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus :
 - Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire.
 - Pour une location d'habitation : le jour de la rédaction de l'état des lieux d'entrée.
- La remise d'une note d'honoraire est obligatoire.